

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE**

Date de la convocation :
9 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	20	21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAULT**

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune de Sault, sous la présidence de Monsieur Alain GABERT, Président.

Étaient présents : Kévin ARCHANGE, Michel ARCHANGE, Bérangère BONNEFOY, Henri BONNEFOY, Sébastien BRUN, Frédéric CHANU, Fabien DEPOORTER (suppléant de Valérie BONNEFOY), Franck FIRMANN, Michelle FRANCOIS, Alain GABERT, Pascale GARCIA, Sébastien GROSS, Jean-Noël LEUCK, Audrey LOPEZ, Pierre LOUIS, Marcel MILLOT, Kristell MOUQUE, Frédéric PASTEL, Elizabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO.

Étaient absents excusés : Nicolas ARCHANGE, Agnès AUBERT, Valérie BONNEFOY, Joëlle GIRAUDIN (suppléante de Nicolas ARCHANGE), Béatrice MARRIE, Jessica PINEL PELISSIER.

Pouvoirs : Jessica PINEL PELISSIER à Jean-Noël LEUCK

Secrétaire de séance : Kévin ARCHANGE

Mesdames Agnès AUBERT, Joëlle GIRAUDIN et Béatrice MARRIE quittent la séance à 11h et ne prennent pas part au vote.

OBJET : AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC

Selon le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, ce dernier est en charge du recouvrement des titres de recettes émis par la collectivité.

Afin de mener à bien les poursuites qui seraient nécessaires, dans le but de simplifier la procédure administrative et d'augmenter l'efficacité des poursuites, Monsieur Michel CORNILLE, Inspecteur principal des finances publiques du Centre de Gestion Comptable de Monteux, sollicite l'autorisation :

- De poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes émis par tous moyens prévus par la loi et à engager des mesures d'exécution forcée (OTD),
- D'admettre en non-valeur les dettes inférieures à 30 € impayées l'année suivante l'envoi de la mise en demeure.

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;


DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'OCTROYER** à Monsieur Michel CORNILLE, Inspecteur principal des finances publiques du Centre de Gestion Comptable de Monteux, une autorisation générale et permanente :
 - . de poursuites par tous moyens légaux en vue du recouvrement contentieux des titres de recettes émis par le Siaepa de la région de Sault
 - . d'admission en non-valeur les dettes inférieures à 30 € impayées l'année suivante l'envoi de la mise en demeure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Kévin ARCHANGE



Le Président
Alain GABERT

